



La nouvelle politique industrielle de l'Union Européenne : synthèse

Direction de la Politique Economique - janvier 2011

Table des matières :

1. Introduction	2
2. Principaux axes d'actions de la nouvelle stratégie :	2
2.1. Tests de compétitivité et meilleure législation.....	2
2.2. Financement des PME	3
2.3. Renforcement du marché unique	3
2.4. Innovation industrielle	4
2.5. Dimension externe de la compétitivité et internationalisation.....	5
2.6. Développement durable	5
2.7. Anticipation des mutations industrielles et responsabilité sociale des entreprises	6
2.8. Initiatives sectorielles.....	7
2.9. Monitoring et coordination des politiques industrielles.....	7
3. Conclusions et pistes d'actions.....	8

1. Introduction

La Commission européenne a adopté en octobre 2010 la Communication "*Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation : mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène*"¹. Les orientations générales de cette stratégie ont été endossées, sous Présidence belge, par le Conseil Compétitivité du 10 décembre, qui a fixé des priorités politiques claires et ambitieuses².

Cette communication établit le cadre stratégique de la nouvelle politique industrielle de l'Union européenne qui constitue l'une des 7 initiatives phares de la Stratégie Europe 2020 adoptée en mars 2010. Le lancement de cette nouvelle politique industrielle constitue une reconnaissance de l'importance de l'industrie pour la compétitivité de l'Union européenne et marque la volonté européenne de mener une politique ambitieuse à ce niveau.

Les principales lignes de forces de cette nouvelle approche de la politique industrielle de l'Union européenne sont :

- **Une approche globale, intégrée et équilibrée** de la compétitivité, réconciliant les dimensions horizontale et sectorielle, interne et externe, permettant d'appréhender l'ensemble des chaînes de valeur, depuis les matières premières jusqu'aux services liés.
- **Une meilleure prise en compte du développement durable** tant au niveau des opportunités que présente la transition vers une économie verte pour l'industrie européenne qu'au niveau des défis que cette transition implique en particulier pour les segments les plus intensifs en carbone de l'industrie.
- **Une meilleure prise en compte de la dimension externe de la compétitivité de l'Union européenne** qui appelle à une action coordonnée pour assurer des marchés ouverts et accessibles, ainsi que des conditions de commerce et de concurrence équitables.
- **Une meilleure prise en compte des PME avec l'adoption prévue d'initiatives** spécifiques dans les domaines de l'accès au financement et de la promotion de leur internationalisation.

Néanmoins, il faut noter que cette Communication pose avant tout le cadre de plusieurs initiatives qui seront lancées au cours des prochaines années dans différents domaines.

L'objectif de cette note est, par conséquent, d'une part, d'attirer l'attention sur certaines de ces initiatives, compte tenu des opportunités qu'elles pourraient présenter pour les acteurs wallons et, d'autre part, d'examiner dans quelle mesure ce cadre européen pourrait servir d'inspiration pour le développement de la politique industrielle wallonne.

2. Principaux axes d'actions de la nouvelle stratégie :

2.1. Tests de compétitivité et meilleure législation

Une des mesures phares annoncées dans cette nouvelle stratégie est la mise en place d'un renforcement du contrôle de l'impact des dispositions européennes sur la compétitivité de son industrie. Ce renforcement s'effectuera à trois niveaux.

Principales actions annoncées :

¹ COM(2010) 614

² DOC 17838/10

- **Inclusion de l'analyse des incidences sur la compétitivité des législations européennes** dans l'analyse d'impact existante. Cette analyse passera en partie par la consultation des parties prenantes.
- **Evaluation ex-post (bilans de qualité)** des législations européennes incluant des questions de compétitivité. Il s'agit là d'une réelle nouveauté qui pose les bases d'une évaluation de l'impact effectif des législations européennes sur la compétitivité de l'industrie.
- **Evaluation d'impact** avant le lancement de négociations commerciales importantes (d'après les conclusions du Conseil), et une fois les négociations conclues, une analyse économique des conséquences de l'accord proposé pour l'Union européenne, avant sa signature (d'après la communication sur la politique industrielle). Par ailleurs, de manière plus générale toutes les initiatives en matière de politique commerciale ayant un impact économique, social ou environnemental significatif sur l'Union Européenne feront l'objet de ce type d'évaluation (d'après la Communication sur la politique commerciale).

2.2. Financement des PME

La question du financement des entreprises et, en particulier des PME, reste une préoccupation majeure pour les autorités européennes, nationales et régionales. Cette question a déjà été abordée dans plusieurs autres communications récemment adoptées ("Une Union de l'innovation", le "Single Market Act") même si celles-ci se focalisent essentiellement sur le financement des PME innovantes et le développement du marché du capital-risque. En terme d'initiatives, on notera également que le Commissaire TAJANI a récemment mis en place un forum européen sur le financement pour, entre autres, encourager de nouvelles approches destinées à améliorer l'accès des PME au financement.

Principales actions annoncées :

- **Evaluation de l'impact de la réforme des marchés financiers et des législations y** afférant sur l'accès des PME au financement.
- **Réexamen des outils financiers européens** et éventuelle réorientation de ceux-ci pour la période de programmation post-2013 afin de remédier aux défaillances de marché en ce qui concerne le financement des PME et de l'innovation.

De plus, les Etats membres sont invités à partager leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les régimes publics en faveur de l'accès au financement (2011-2012).

2.3. Renforcement du marché unique

Plusieurs thématiques sont rassemblées sous cet axe : respect des droits de propriété intellectuelle, politique de concurrence, amélioration des infrastructures, normalisation.... Elles recourent en partie certaines actions annoncées dans le « Single Market Act » adopté récemment. Il est important de rappeler ici que les discussions relatives au brevet européen ont été bloquées au Conseil par l'Italie et l'Espagne et que, par conséquent, un large nombre de pays européens ont décidé de mettre en place une coopération renforcée sur cette question afin d'aboutir à la création d'une forme de brevet européen.

Principales actions annoncées :

- **Action destinée à améliorer le respect des droits de propriété intellectuelle** notamment via le renforcement de l'observatoire européen de la contrefaçon (fin 2010).
- Mise en place d'un outil de protection de la propriété intellectuelle "**IPR valorisation : tool**" (annoncée dans les conclusions sur la politique d'innovation ainsi que sur la politique industrielle).
- **Communication sur la normalisation** qui visera une accélération du processus de normalisation, entre autres dans le secteur de TIC, ainsi qu'une participation accrue des PME au processus (2011).
- **Plusieurs initiatives visant à renforcer les infrastructures relatives à l'énergie, au transport et à la communication sont envisagées.** On notera que, dans cette optique, la Commission européenne va élaborer en collaboration avec la BEI une stratégie de financement de ce type d'infrastructures.³
- Création d'un groupe de travail de haut niveau sur les **services aux entreprises** (2012).

2.4. Innovation industrielle

La question de l'innovation est largement traitée dans la communication "Une Union pour l'Innovation". L'angle d'approche y est principalement centré sur le soutien au développement de nouvelles technologies via la recherche et le soutien aux entreprises innovantes à forte croissance.

La communication sur la politique industrielle adopte un autre angle en se focalisant sur les questions de commercialisation et de diffusion des nouvelles technologies et de leur application à l'ensemble du tissu économique. Elle cible donc plus spécifiquement les PME et le renforcement des réseaux par lesquels ces processus peuvent s'effectuer.

Principales actions annoncées :

- **Initiative visant à promouvoir le déploiement et la commercialisation des technologies génériques essentielles compétitives.** La Commission travaille depuis plusieurs mois sur cette question avec la publication en 2009 d'une communication identifiant une série de secteurs prioritaires⁴ et la mise en place d'un groupe d'experts qui devrait rendre ses conclusions prochainement et sur base desquelles une initiative devrait être lancée. Les Etats membres sont invités à développer les coopérations en la matière.
- Promotion des initiatives rassemblant l'univers de l'enseignement supérieur et du monde des entreprises, notamment une initiative en matière de compétences numériques.
- Promotion de la R&D et de l'innovation industrielles en matière de technologies manufacturières avancées, sur base de l'initiative « usines du futur ».

³ A noter que ce point a suscité la controverse au niveau du Conseil, certains pays de l'Est désirant que l'Union européenne intervienne dans le financement de ce type d'infrastructures qui est relativement peu développé chez eux.

⁴ Nanotechnologie, la micro- et nanoélectronique, matériaux avancés, biotechnologie et photonique.

- **Nouvelle stratégie ambitieuse dans le domaine des clusters et des réseaux d'entreprises**, y compris en encourageant une meilleure gouvernance des clusters (2011). Celle-ci devrait être précédée de la publication d'un livre vert donnant les lignes directrices pour l'implémentation d'une Stratégie ambitieuse favorisant l'émergence des clusters européens de classe mondiale, ainsi que le renforcement d'une meilleure gouvernance.
- Mise en réseau entre autorités des Etats membres en charge de l'industrie, de l'éducation et de l'emploi en vue du partage d'informations et de bonnes pratiques en lien avec les **compétences**.

Une série d'autres actions est également envisagée mais sa portée comme ses modalités sont encore particulièrement floues. Enfin, il faut noter que l'intérêt des stratégies de **spécialisation intelligente** pour le renforcement des performances de compétitivité et d'innovation de l'industrie a été explicitement reconnu par le Conseil.

2.5. Dimension externe de la compétitivité et internationalisation

Une meilleure prise en compte de la dimension externe de la compétitivité est l'une des grandes avancées (impulsée par la Présidence belge) de la nouvelle politique industrielle intégrée. En effet, les marchés émergents comme l'Inde, la Chine ou le Brésil présentent des opportunités importantes pour la croissance de l'industrie européenne, compte tenu de la saturation des marchés européens et américains. Néanmoins, les entreprises européennes rencontrent encore de nombreuses difficultés lorsqu'elles exportent vers ces pays, c'est pourquoi, une stratégie d'accès à ces nouveaux marchés est nécessaire. Dans cette perspective, l'adoption de cette nouvelle politique industrielle semble poser les bases d'une approche plus volontariste de l'Union européenne en la matière.

Principales actions annoncées :

- Etablissement d'un rapport annuel sur les **obstacles au commerce** et aux investissements pour le Conseil Européen de printemps, incluant les mesures et les pratiques politiques industrielles dépassant les frontières de l'UE et précisant les priorités de la stratégie d'accès au marché et les mesures d'exécution (à partir de 2011).
- **Communication sur le commerce et le développement** : un des objectifs de cette stratégie sera de renforcer les relations commerciales avec les pays voisins de l'Union Européenne (début 2011).
- Stratégie de soutien à **l'internationalisation des PME** : cette stratégie inclura des mesures concrètes reposant sur les politiques prévues dans le "Small Business Act" (fin 2011).

2.6. Développement durable

Le lancement de la nouvelle politique industrielle de l'Union Européenne marque un tournant vers une meilleure prise en compte du développement durable tant au niveau des opportunités que présente la transition vers une économie verte pour l'industrie européenne qu'au niveau des défis que cette transition implique en particulier pour les segments les plus intensifs en carbone de l'industrie.

Dans ce cadre, des initiatives sont prévues dans trois domaines spécifiques : l'accès aux matières premières, la promotion de l'efficacité énergétique et la prise en compte des problèmes spécifiques que rencontrent les industries hautement intensives en énergie⁵.

Principales actions annoncées :

- Lancement d'une stratégie pour l'accès aux **matières premières** (début 2011).
- Réévaluation du **plan d'action pour une consommation et une production durables** et extension possible de la directive éco-conception à de nouveaux produits (2012).
- Lancement d'un plan d'action pour **l'éco-innovation** (2011).
- Présentation d'un plan durable pour une **industrie à faible émission de carbone** en coordination avec le plan SET (à partir de 2011).
- Prise en compte de la thématique de l'accès aux éco-marchés et à l'éco-innovation lors du réexamen du **Small Business Act**.
- Présentation d'adaptation des règles relatives aux aides d'Etat, qui permettront de compenser adéquatement les coûts indirectement créés par l'ETS.
- La Commission favorisera en partenariat avec les Etats membres et l'industrie des projets témoins dans le domaine des technologies de production à ultra-faible émission de carbone (p.ex. captage et stockage de carbone industriel (2011-2016)).

Dans le contexte de la discussion sur les futurs partenariats de recherche public-privé, sera également envisagée une initiative pour la réduction des émissions de carbone dans les industries à forte consommation d'énergie.

2.7. Anticipation des mutations industrielles et responsabilité sociale des entreprises

L'une des principales priorités de la nouvelle politique industrielle est d'aider l'industrie de l'Union Européenne à se redresser rapidement et à procéder aux ajustements nécessaires suite à la crise économique. Dans cette perspective, le Conseil a souligné que de nouvelles approches devaient être développées pour davantage anticiper et faciliter les mutations industrielles.

De plus, partant du constat que la crise financière avait montré qu'il fallait inciter les entreprises à investir dans la création de valeur ajoutée durable à plus longue échéance, plusieurs actions seront proposées afin de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.

Il faut souligner l'importance de ces questions compte tenu de la place qu'elles occupent dans les lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020, où il est explicitement fait mention de la nécessité de faciliter les restructurations nécessaires, d'encourager la responsabilité sociale des entreprises et d'anticiper et de gérer les changements⁶.

⁵ Ces différentes dimensions sont regroupées dans les points "6.2. Assurer l'accès aux matières premières et aux produits critiques" p 20-21 - "7.1. Efficacité des ressources et des performances en matière d'énergie et d'émissions de carbone" p 22-23 - "8.5. Répondre aux préoccupations des industries à forte consommation d'énergie" p33-34.

⁶ Europe 2020, *Integrated guidelines EUROPEAN COMMISSION for the economic and employment policies of the Member States*, Guideline 6: Improving the business and consumer environment and modernising the industrial base, p11.

Principales actions prévues :

- Lancement d'une consultation sur le **cadre européen pour les restructurations** auprès des partenaires sociaux européens (2011).
- Réexamen du règlement du **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (selon toute vraisemblance afin d'en étendre les missions) (2011).
- Réexamen des lignes directrices concernant les *aides au sauvetage et à la restructuration* (2012).
- Présentation d'une nouvelle initiative politique sur la **responsabilité sociale des entreprises** (RSE) qui s'intéressera plus particulièrement à la publication par les entreprises d'informations relatives à leurs pratiques environnementales, sociales, ainsi qu'en matière d'emploi et de gouvernance (2011).

2.8. Initiatives sectorielles

Outre les diverses initiatives horizontales présentées ci-dessous la nouvelle politique industrielle européenne conserve également une dimension sectorielle⁷ et propose le lancement d'une série d'initiatives dans plusieurs secteurs considérés comme essentiels pour la compétitivité de l'Union Européenne au premier rang desquels le spatial et la mobilité durable.

Principales actions annoncées :

- Mesures afin de mettre en œuvre les priorités de la **politique spatiale** fondée sur l'article 189 du TFUE (2011).
- Lancement d'un plan stratégique pour les **technologies de transport** comprenant une initiative stratégique pour des systèmes de **transports propres** (2011).
- Lancement d'une plate-forme pour des **véhicules propres et économes en énergie** (2012).
- Lancement d'une stratégie de **compétitivité durable pour le secteur de la construction**. (2011).
- Lancement d'une alliance européenne des **industries créatives** et d'une alliance européenne des **services mobiles et de mobilité** (2011).
- Poursuite des travaux du Groupe de haut niveau sur **l'industrie chimique** et du Forum de haut niveau sur le **secteur alimentaire**.

D'autres initiatives moins précises sont également prévues dans les domaines de la sécurité, des soins de santé et des bioproduits.

2.9. Monitoring et coordination des politiques industrielles

Sur base de l'article 173 du Traité fondateur de l'Union Européenne et dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, la Commission européenne souhaite accroître le "monitoring" des

⁷ A noter que la dimension sectorielle de la politique industrielle a constitué un point de débat au sein du Conseil européen, la France tenant explicitement à cette dimension tandis que plusieurs autres pays anglo-saxons essentiellement mettaient avant tout l'accent sur la dimension horizontale que doit avoir cette politique.

stratégies de compétitivité industrielle des Etats membres ainsi que l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine. Ce monitoring sera effectué par le Conseil compétitivité sur base du rapport sur la compétitivité des Etats membres réalisé annuellement par la Commission européenne et des plans nationaux de réforme.

Principales actions annoncées :

- **Réalisation d'un rapport sur la compétitivité industrielle des Etats membres** : un rapport est réalisé depuis 2000 par la DG Entreprises sur les principales évolutions de la compétitivité de l'Union Européenne. A partir de 2010, la DG entreprise publiera également un rapport sur la compétitivité et les politiques de compétitivité industrielle des Etats membres. Une version de travail de ce document a été publiée en même temps que la Communication sur la politique industrielle. Par ailleurs, la réalisation de ce rapport donnera lieu à des visites d'experts de la Commission européenne dans les Etats membres, afin d'effectuer au mieux la récolte d'informations nécessaires.
- **Evaluation par les pairs** : les modalités précises et la portée de ces évaluations sont encore relativement floues. Néanmoins, il est prévu que la Commission discutera avec le Conseil et les Etats membres des principes et modalités de l'organisation de ces évaluations.
- **Echanges de bonnes pratiques** : tout comme pour les évaluations par les pairs, les principes et modalité de l'organisation de ces échanges de bonnes pratiques doivent encore être discutées. Néanmoins, une série de thèmes⁸ sur lesquels pourraient porter ces échanges de bonnes pratiques a déjà été identifiée dans la communication.

3. Conclusions et pistes d'actions

Le lancement, sous Présidence belge, assurée par la Wallonie pour la filière industrie, d'une nouvelle politique industrielle intégrée au niveau européen amène évidemment à s'interroger sur la politique industrielle menée en Wallonie et aux développements qui pourraient lui être apportés afin de la renforcer dans la continuité des politiques menées dans le cadre du Plan Marshall, notamment en l'articulant davantage avec les politiques européennes. Cette réflexion devrait être menée en articulation étroite avec une réflexion sur la politique d'innovation wallonne, les deux étant étroitement imbriquées.

En effet, dans un contexte où la dimension régionale prend de plus en plus d'importance, aussi bien en Europe que dans notre pays, il est de l'intérêt de la Wallonie de profiter de sa proximité avec les institutions européennes pour exploiter au maximum les diverses initiatives européennes qui peuvent soutenir les politiques menées en Wallonie, et générer un effet de levier important. Des actions pourraient être menées plus particulièrement à trois niveaux : le renforcement de l'utilisation des outils européens, la consolidation d'une politique industrielle wallonne ambitieuse et intégrée et une meilleure Défense des intérêts wallons et mise en valeur des bonnes pratiques régionales.

⁸ cfr "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation," p 36.